



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 10 octobre 2025

Étaient présents 15 : ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GLEYES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, THÉNAULT Sylvain, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 9 : AIGOUY Jean, BONNEFONT Laurent, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, GERBER BENOI Marion, JÉROME Marie-Noëlle, MESTRES Carine, RIOLLET Pierre.

Absents 3 : ALVES DA SILVA Daniel, ALLAOUI Audrey, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs : AIGOUY Jean pouvoir à NAUTRÉ ÉVA, BONNEFONT Laurent pouvoir à Elisane OBIS, CABANER Charlotte pouvoir à GLEYES Lison, CAMPOS Julie pouvoir à LEBRUN Guillaume, CHAYNES Marie-Thérèse pouvoir à ZARAGOZA Antoine, GERBER BENOI Marion pouvoir THÉNAULT Sylvain, JÉROME Marie-Noëlle pouvoir à ARPAILLANGE Michel, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, RIOLLET Pierre pouvoir à MÉTIFEU Marc.

Secrétaire de séance : Eliane OBIS

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU LAURAGAIS

Madame la Maire informe que la communauté de communes Terres du Lauragais lui a remis, le rapport d'activité 2024 pour qu'il soit communiqué au Conseil municipal en séance publique, conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document présente aux élus le bilan d'activité 2024 de la communauté de communes.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Terres du Lauragais

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 031-213103963-20251016-2025_095-DE



Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le :
de l'affichage le :

Lison GLEYESSES,
Maire,

Eliane OBIS
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le 
ID : 031-213103963-20251016-2025_095-DE